LE CLOS Saint Lubin

PARENTHÈSE ENCHANTÉE

REGLEMENT INTERIEUR

RI 21v03

ARTICLE I. PRÉAMBULE 1
ARTICLE II. HEURES D'ARRIVEE 1
ARTICLE III. HEURES DE DEPART 1
ARTICLE IV. DISPOSITION GÉNÉRALES 1
ARTICLE V. LES CHAMBRES....2
ARTICLE VI. LES PETITS DÉJEUNERS....2
ARTICLE VII. INTERNET PAR WIFI....2
ARTICLE VIII. LE PARC 2
ARTICLE IX. ESPACE PISCINE, SPA/JACUZZI, SAUNA 2
ARTICLE X. ESPACE PLATEFORME TENNIS 4
ARTICLE XI. CHALET SPORTS FITNESS 5
ARTICLE XII. ESPACE TERRAIN DE JEUX BOULES 5
ARTICLE XIII. SALLE DE SEJOUR, VERRIERE, SALON BIBLIOTHEQUE 5
ARTICLE XIV. NUMEROS D'UGENCES ET SECOURS 5
ARTICLE XV. ACCEPTATION 5

Article I. PRÉAMBULE

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGRÉABLE SÉJOUR AU CLOS SAINT LUBIN.

Nous vous accueillons dans notre maison d'hôte de Charme de la fin du 19ème siècle, classée 4 épis Gîtes de France.

Le présent règlement intérieur est à interpréter comme un code de bonne conduite auquel doivent adhérer tous les hôtes du Clos Saint Lubin. Son objet est de déterminer les droits et devoirs de chacun afin de parvenir à une harmonie des comportements.

Toute personne présente sur le domaine est tenue de respecter intégralement les consignes décrites dans le présent règlement ; En cas de non-respect, et suite à différents rappels courtois, la Direction du Clos Saint Lubin se verra dans l'obligation de demander aux personnes concernées de quitter le domaine, et ce, sans prévaloir aucun remboursement ou dédommagement. Les Conditions Générales de Ventes en vigueur s'appliquent intégralement et sont indivisibles du présent règlement intérieur

Article II. HEURES D'ARRIVEE

Votre accueil est assuré, le jour de votre arrivée, **de 16h00 à 20h00**. Exceptionnellement, les arrivées tardives après 20H00 seront acceptées sous condition que vous en informez préalablement le Clos Saint Lubin. Pour votre confort et votre tranquillité, il est souhaitable que vous nous communiquiez un horaire probable d'arrivée.

Article III. HEURES DE DEPART

Le dernier jour de votre séjour, l'horaire de départ de l'établissement est fixé à partir de 8h00 et **jusqu'à 11h00 au plus tard.** Tout dépassement d'horaire devra faire l'objet d'une demande préalable au Clos Saint Lubin, qui l'acceptera ou pas en fonction des circonstances. Un complément de facturation sera demandé au-delà de 11H00.

Article IV. DISPOSITION GÉNÉRALES

- En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises, est donc non-fumeur, y compris les cigarettes électroniques. Cependant, une zone fumeur extérieure est mise à disposition. Les mégots de cigarette devront impérativement être déposées dans un cendrier qui sera préalablement demandé au Clos Saint Lubin.
- Dans le cadre de la protection des mineurs, la vente et la consommation d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.
- Par respect envers l'ensemble des occupants du domaine, nous prions nos clients de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.
- Les enfants doivent toujours être sous la responsabilité d'un adulte, 24h sur 24h, et en tout lieu du domaine.
- Les clients s'engagent à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont ils pourraient être responsables.
- Le Clos Saint Lubin décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété ou sur le parking laissé gracieusement à disposition des hôtes.
- La casse : Le cas échéant, signalez là durant votre séjour. Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun

dommage apparent. En cas de perte ou dégradations d'élément du gîte occasionnés par le locataire, le montant du dépôt de garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce, dans un délai maximum de deux mois.

Article V. LES CHAMBRES

- Nous vous remercions de bien vouloir éteindre l'éclairage lorsque vous quittez votre chambre.
- L'aménagement : Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur des logements
- Ne pas jeter dans les WC tout objet ou produit (tampons et serviettes hygiéniques, cotons à démaquiller, etc) pouvant obstruer les canalisations et générer des désagréments à l'ensemble des occupants, mais seulement du papier hygiénique.
- Merci de ne pas manger dans les chambres, de ne pas y stocker de nourriture et de ne pas pique-niquer sur la propriété.
- Le respect de la tranquillité des autres clients en cas de retour tardif ou départ matinal est une règle de vie essentielle.
- Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) qui restent sous l'intégrale responsabilité des clients. Le parking est privé et non surveillé ; Le Clos Saint Lubin ne sera en aucun cas responsable d'un éventuel vol qui interviendrait au sein du domaine.

Article VI. LES PETITS DÉJEUNERS

- Le petit déjeuner est servi au fur et à mesure des arrivées entre 8h00 à 10h00 dans la verrière, la salle de séjour ou en extérieur selon la saison et le temps. Le client ne pourra en aucun cas prendre un petit déjeuner en chambre.
- Nous informons notre clientèle que le buffet de petit déjeuner est à consommer sur place, et ne n'est pas un libre-service destiné à confectionner des repas annexes.

Article VII. INTERNET PAR WIFI

- Le Clos Saint Lubin met à disposition un accès à internet par WIFI.
- Après avoir saisi le mot de passe d'accès au réseau du Clos Saint Lubin, l'usager est invité à LIRE ET ACCEPTER intégralement les conditions générales d'accès au service internet décrite sur la première page du navigateur web. L'acceptation par clic du bouton OUI vaut signature électronique, et libère l'accès au service.

Article VIII. LE PARC

- Le Client est tenu d'utiliser les équipements installés dans le parc conformément à leur destination et de veiller à ne pas les détériorer.
- Toute circulation de véhicules ou engins à moteur est rigoureusement interdite dans les espaces verts.
- Pour la bonne conservation du domaine, il est interdit de grimper aux arbres ou de les détériorer ; de cueillir des fruits, des fleurs ou des feuillages.
- Sont interdits les activités et les jeux susceptibles de porter atteinte à la tranquillité ou à la sécurité des autres clients, d'occasionner des dégradations aux plantations aux constructions et au mobilier de jardin,
- Les clients sont tenus de respecter la propreté des lieux. Tous papiers, résidus d'aliments ou autres détritus doivent être jetés dans les corbeilles à déchets installées pour cet usage ou conservés sur soi.
- Il est interdit de cracher, uriner, déféquer dans les espaces verts. Des toilettes sont disponibles dans la salle de séjour.
-

Article IX. ESPACE PISCINE, SPA/JACUZZI, SAUNA

Section 9.01 Règles communes

- L'accès à cet espace est exclusivement réservé aux propriétaires du domaine et leur famille, ainsi qu'aux clients ayant à leur bénéfice une prestation payante vendue par le Clos Saint Lubin.
- Les utilisateurs de cet espace s'engagent à prendre une douche avant la baignade, le spa ou le sauna.
- Démaquillage obligatoire (incluant le fond de teint)
- Douche savonneuse en chambre obligatoire avant d'accéder à l'espace.
- Maillot de bain ou short de bain obligatoire et exclusif.
- Respecter le calme environnant : ne pas crier, ne pas hurler, écouter de la musique forte.
- Ne pas éclabousser en dehors des bassins (piscine et pas jacuzzi)

Section 9.02 PISCINE (Règles particulières)

(a) Conditions d'accès

- Ouverture de la piscine
  - Entre le **15 Avril** et le **15 Octobre**
  - De **10H00** à **22H00**
    (Sauf restrictions décrites ci-dessous)
- Accès interdit :
  - De nuit
  - Si présence de la bâche
  - Si présence du robot d'entretien
  - En période de maintenance/régulation ou mauvais paramètres chimiques de l'eau
  - En cas de météo inadaptée (pluie, vent orage, tempête, température basse, …)
  - En cas de température de l'eau inférieure à 16°C
  - En cas de force majeur, ou tout autre événement que le Clos Saint Lubin explicitera au client.

- ALARME : Une alarme est active par défaut en l'absence de baigneur dans le bassin. Elle s'active en détectant des mouvements présents dans l'eau du bassin. Avant toute entrée dans le bassin (en l'absence d'autres baigneurs), merci de demander au Clos Saint Lubin d'annuler l'alarme afin d'éviter son déclenchement. En l'absence de baigneur, l'alarme s'active automatiquement après la sortie du dernier baigneur.

(b) Pour votre SECURITE

- **Profondeur MINI** du bassin côté échelle : **1m20**
- **Profondeur MAXI** du bassin à l'opposé de l'échelle : **1m85**
- Ne pas courir le long du bassin
- Ne pas sauter, ne pas plonger.
- Le bassin **n'est pas surveillé**
- Etat physique et aptitude : Le baigneur est seul juge (ou son représentant légal) de son état physique, apte pour évoluer dans le bassin, pouvant se déplacer et nager dans les conditions adaptées à sa sécurité dans l'eau. Le Clos Saint Lubin se réserve le droit d'interdire l'accès au client qui ne présenterait des symptômes apparents qui pourraient mettre sa sécurité en jeu en cas de baignade.
- Le nombre maximum de personnes simultanément présentes dans le bassin est de **10 baigneurs maximum**.

(c) Pour respecter l'HYGIENE

- Seul l'accès en chaussures de type sandales, tongues, ou pieds nus n'est autorisé sur le gazon synthétique sui entoure la piscine.
- L'utilisation des transats autour de la piscine est autorisée sous condition exclusive de se s'asseoir ou coucher sur une serviette éponge.
- Ne pas uriner, ne pas cracher, ne pas jeter des objets, cailloux dans l'eau,
- Ne pas manger, ni boire dans le bassin
- En cas de déjection quelconque, il sera demandé aux clients de sortir immédiatement du bassin, et d'en informer immédiatement Le Clos Saint Lubin.
- Les rapports intimes sont interdits.

(d) Concernant les MINEURS

- Les mineurs sont sous la responsabilité et surveillance exclusive d'un adulte ayant autorité.
- Les **mineurs de moins de 12 ans** doivent être obligatoirement être en présence d'un adulte surveillant soit dans le bassin, soit au bord du bassin.
- Les parents ou adultes responsables des mineurs certifient que les enfants sous leur autorité ont les capacités de nage suffisantes pour évoluer dans le bassin.
- La fourniture de brassard est à la charge du client.
- Les enfants nécessitant une couche ne sont autorisés à rentrer dans le bassin qu'avec une couche « spéciale piscine » étanche.

Section 9.03 SAUNA (Règles particulières)

(a) Conditions d'accès

- L'accès au Sauna **N'EST PAS EN LIBRE SERVICE**.
- Ouvert Toute l'année
- De **11H00** à **22H00**
- Uniquement sur réservation, 2 heures au plus tard avant la séance.
- Selon disponibilité par rapport aux autres réservations.

(b) Pour votre SECURITE

- Il est interdit de manipuler les réglages et boutons du réchaud à pierres de lave.
- Attention, de ne pas toucher aux pierres de lave très chaudes.
- Attention, la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présent un danger pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaire (sortir immédiatement du sauna en cas de début de malaise)

(c) Pour respecter l'HYGIENE

- Maillot de bain ou short de bain obligatoire
- Obligation de s'asseoir sur les serviettes de bains mises à disposition
- Rentrer dans le Sauna sans aucune chaussure ou chausson. (les déposer dans la niche à chaussons à disposition à côté de l'entrée)

(d) Concernant les MINEURS

- **INTERDIT** d'accès aux mineurs de **moins de 16 ans**

Section 9.04 SPA JACUZZI (Règles particulières)

(a) Conditions d'accès

- L'accès au Sauna **N'EST PAS EN LIBRE SERVICE**.
- Ouverture du SPA JACUZZI
  - Ouvert Toute l'année
  - De **11H00** à **22H00**
  - Uniquement sur réservation, 2 heures au plus tard avant la séance.
  - Selon disponibilité par rapport aux autres réservations.

  (Sauf restrictions décrites ci-dessous)
- Accès interdit :
  - Si présence de la bâche (interdiction de la manipuler, de l'enlever ou de la remettre)
  - En période de maintenance/régulation ou mauvais paramètres chimiques de l'eau
  - En cas de force majeur, ou tout autre événement que le Clos Saint Lubin explicitera au client.

(b) Pour votre SECURITE

- Le SPA JACUZZI n'est pas une piscine de nage ou de jeu. C'est un lieu de bien-être et détente dédié à la relaxation.
- Le bassin **n'est pas surveillé.**
- Le nombre maximum de personnes simultanément présentes dans le bassin est de **3 personnes**

maximum, tout en respectant un niveau de **hauteur d'eau maximum inférieure à 10cm en dessous du bord du bassin.**

- **L'entrée et la sortie dans le bassin** se font exclusivement par l'échelle extérieure mis à disposition ; **ATTENTION** à la hauteur du plafond bas, et à se tenir aux bords du bassin pour ne pas glisser.
- **S'asseoir dans les sièges prévus au fond du bassin**, ne pas se tenir debout, ne pas sauter, ne pas s'asseoir sur les bords du bassin.
- L'eau est à une température de **38°C maximum** Attention, la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présent un danger pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaire (sortir immédiatement du sauna en cas de début de malaise)
- Interdiction de manipuler la console « électronique », à l'exception des 2 boutons MARCHE/ARRET des pompes « Bouillon » et « Jet hydro massage »
- INTERDICTION STRICITE de toucher ou manipuler les installations électriques du SPA JACUZZI.

(c) Pour respecter l'HYGIENE

- Maillot de bain ou short de bain obligatoire
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Ne pas mettre la tête sous l'eau
- Rapports intimes strictement interdit

(d) Concernant les MINEURS

- **INTERDIT** d'accès aux mineurs de **moins de 16 ans**

Article X. ESPACE PLATEFORME TENNIS

Section 10.01 Règles communes

(a) Conditions d'accès

L'accès à l'espace Plateforme Tennis est en libre accès toute l'année, sauf

- En cas de fortes pluies, vents, ou ou mauvaise météo.
- En période d'entretien
- En cas de force majeur, sous la consigne annoncée par Le Clos Saint Lubin

(b) Pour votre SECURITE

- L'usage et l'accès à cette plateforme est exclusivement réservé à la pratique LOISIR du Tennis, Tennis de Table ou Badminton.
- L'espace Plateforme Tennis a un revêtement de sol qui présente quelques fissures ou dépressions. Même si le revêtement reste fonctionnel, le client usager reste responsable de sa sécurité, et doit être apte à évaluer la nature de ses gestes qui le préviennent des risques de chutes ou blessures. Le Clos Saint Lubin ne peut être tenu responsable des éventuelles blessures liées à l'état de la plateforme.
- Le client est responsable du prêt de matériel que Le Clos Saint Lubin lui met à disposition lors de la pratique des sports de la plateforme. Tout matériel, non rendu, endommagé, cassé ou perdu sera facturé à sa valeur de remplacement (voir règles particulières ci-dessous) à laquelle s'ajoute un forfait supplémentaire de frais de gestion de 35€.

Section 10.02 Activité Tennis (Règles particulières)

- Pendant la pratique du TENNIS, tout autre activité sportive est INTERDITE sur la plateforme.
- La pratique du TENNIS est strictement INTERDITE si les installations de Badminton ou Tennis de Table sont déployée sur la plateforme.
- Le joueur est en droit d'utiliser son propre équipement de raquettes et balles.
- Le Clos Saint Lubin peut mettre à disposition des joueurs un jeu de 2 raquettes et 5 balles de Tennis.
  Valeur de remplacement :
  - 1 Raquette de Tennis 30€TTC
  - Balle de Tennis 3€TTC / balle
    (Tolérance 2 balles perdues)

Section 10.03 Activité Badminton (Règles particulières)

- La mise en place ou l'enlèvement du filet de Badminton doit EXLUSIVEMENT être réalisé par Le Clos Saint Lubin. **Le joueur s'interdit toute manipulation ou déplacement du matériel de sa propre initiative.**
- Pendant la pratique du BADMINTON, la pratique du TENNIS est INTERDITE sur la plateforme.
- La pratique du BADMINTON est strictement INTERDITE si des joueurs jouent au TENNIS.
- Le Clos Saint Lubin peut mettre à disposition des joueurs un jeu de 4 raquettes et 2 volants.
  Valeur de remplacement :
  - 1 Raquette de Badminton 25€TTC
  - Volant de Badminton 3€TTC / volant

Section 10.04 Activité Tennis de Table (Règles particulières)

- La mise en place ou l'enlèvement de la Table de Tennis de Table doit EXLUSIVEMENT être réalisé par Le Clos Saint Lubin. **Le joueur s'interdit toute manipulation ou déplacement du matériel de sa propre initiative.**
- Pendant la pratique du TENNIS DE TABLE, la pratique du TENNIS est INTERDITE sur la plateforme.
- La pratique du TENNIS DE TABLE est strictement INTERDITE si des joueurs jouent au TENNIS.
- Le Clos Saint Lubin peut mettre à disposition des joueurs un jeu de 4 raquettes et 2 balles.
  Valeur de remplacement :
  - 1 Raquette de Tennis de Table 15€TTC
  - Balle de tennis de table 2€TTC / balle
    (Tolérance 2 balles endommagées ou perdues)
  - Table de Tennis de Table :
    - Endommagement irrécupérable du plateau 400€TTC
    - Endommagement des pieds, roulettes, tubulure, … 150€TTC

- Endommagement du filet 80€TTC

Article XI. CHALET SPORTS FITNESS

Section 11.01

L'accès à l'espace Plateforme Tennis est en libre accès toute l'année, de **8H00** à **22H00** sauf en période d'entretien, ou en cas de force majeur, sous la consigne annoncée par Le Clos Saint Lubin.

Section 11.02

L'accès au chalet et l'utilisation des appareils présents dans le chalet est **EXCLUSIVEMENT** réservé **au plus de 16 ans.**

Section 11.03

Il est demandé aux usagers sur Chalet de ne pas entrer dans le local avec les chaussures ayant servi au déplacement dans le parc.
Seul des chaussures de sport PROPRES sont autorisée à l'intérieur du chalet. En l'absence de chaussure, l'entrée et la pratique en chaussette est autorisée.

Section 11.04

Le Chalet est équipé d'un tapis de course, d'un vélo se salle et d'un rameur, ainsi que des petits équipements.
L'utilisateur des équipements doit impérativement se faire conseiller quant à l'usage du matériel mis à disposition.

Section 11.05

En cas de dysfonctionnement d'un appareil, il est demandé de le signaler au Clos Saint Lubin AVANT son utilisation, sous seine de se voir appliquer des frais de remise en état à la charge de l'utilisateur.

Section 11.06

Les appareils mis à disposition, leur réglage et l'intensité de l'effort demandé doit être en connaissance de cause par l'utilisateur qui est seul responsable de sa condition physique. Le Clos Saint Lubin n'est pas tenu responsable d'une utilisation inadaptée aux conditions physiques de l'utilisateur.

Article XII. ESPACE TERRAIN DE JEUX BOULES

Section 12.01

L'accès à l'espace Plateforme Tennis est en libre accès toute l'année, de **8H00** à **22H00** sauf en période d'entretien, ou en cas de force majeur, sous la consigne annoncée par Le Clos Saint Lubin.

Section 12.02

A la demande du client, Le Clos Saint Lubin pourra prêter selon disponibilité deux jeux adaptés à l'espace ensablé du terrain jeu de boules.

Section 12.03

L'utilisation du matériel prêté est sous la seule responsabilité de l'usager. Il doit exclusivement être utilisé à sa destination d'usage. L'usager qui dégrade ou ne restitue pas le matériel prêté se verra facturé par Le Clos Saint Lubin les préjudices occasionnés.

Article XIII. SALLE DE SEJOUR, VERRIERE, SALON BIBLIOTHEQUE

Section 13.01

L'accès à l'arrière du bar n'est pas autorisé aux clients.

Section 13.02

Il est demandé de ne pas se tenir debout sur les chaises ou les tables.

Section 13.03

Il est interdit d'accrocher au mur ou sur le mobilier tout objet de décoration sans l'accord explicite du Clos Saint Lubin.

Section 13.04

Le mobilier en place doit rester en lieu et place dans l'état ou le client les a trouvés à son arrivée. Il est formellement interdit de sortir le mobilier à l'extérieur de la salle de séjour, de la verrière ou de la bibliothèque.

Section 13.05

Pour votre confort, des livres et ouvrages sont à votre disposition dans la bibliothèque du salon.

Section 13.06

Il est interdit de manipuler le feu de la cheminée du salon. Aucun rajout ou enlèvement de bois ou modification du feu n'est autorisé.

Article XIV. NUMEROS D'UGENCES ET SECOURS

- Le Clos Saint Lubin est habité 24H sur 24 par les propriétaires.
- Pour nous joindre, vous pouvez :
  - Utiliser la sonnette à l'entrée de l'accueil
  - Utiliser la sonnette sur le bureau, dans l'accueil
  - Utiliser la sonnette présente sur une table dans la verrière et/ou le séjour
  - Utiliser la sonnette dans le Spa Jacuzzi
  - Nous téléphoner au +33(0)1 75 66 60 66
  - Nous téléphoner au +33(0)6 46 24 61 65
- Numéros des services d'urgence :
  - Appel d'urgence européen 112
  - Police 17
  - Pompiers 18
  - SAMU 15

Article XV. ACCEPTATION

Section 15.01

En entrant dans l'enceinte du Clos Saint Lubin, l'ensemble des personnes présentes s'engagent à respecter inconditionnellement le présent règlement intérieur.
Le constat répété et des rappels aux règles non respectées, Le Clos Saint Lubin se réserve le droit demander aux personnes concernées de quitter le domaine, sans prévaloir d'un quelconque remboursement. (Se référer aux conditions générales de vente en vigueur)

Section 15.02

Le présent règlement intérieur est sujet à modification sans préavis. La version applicable est celle du jour ou le client est présent sur le domaine, et ce même si la

réservation a été faite à l'occasion d'une ancienne version.

Section 15.03

Le présent règlement intérieur ainsi que les conditions générales de ventes sont disponibles sur demande, et consultables sans restriction au sein du domaine. Le client ne peut invoquer l'absence de connaissance des conditions énoncées dans le règlement en vigueur et les conditions générales de vente.

FIN DU REGLEMENT INTERIEUR